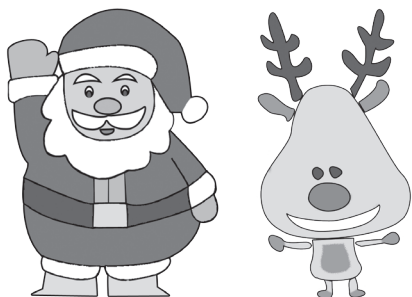


# Accueils de Loisirs

## Dossier d'inscription

### Vacances de Noël 2018



pour les 3 - 11 ans

**du 31 décembre 2018 au 04 janvier 2019 :**  
à Neuville-aux-Bois et Vennecy

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes de **Neuville-aux-Bois et Vennecy** pendant les vacances scolaires de Noël. Des accueils de loisirs sont également susceptibles d'être organisés par l'association d'**Aschères-le-Marché**.

Les accueils de **Neuville-aux-Bois et Vennecy** sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, particulièrement les communes dans lesquelles aucun accueil associatif n'est organisé. Les accueils de loisirs associatifs accueillent également les enfants de l'ensemble du territoire.

Je souhaite que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Marie-Claude DONNAT

*Présidente de la CCF, Elue référente petite enfance / enfance*

## Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2018-2019** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

**Cette inscription se fait via un dossier papier à retirer :**

- à la CCF
- dans les accueils de loisirs

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle une attestation d'assurance extrascolaire doit être jointe. **Les dossiers sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

*Date limite d'inscription :* **30 novembre 2018**

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

**Attention ! Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.**

- **Inscription à la semaine, sur 3 jours minimum**, à l'aide de la fiche jointe
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur [www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)).

## Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h30 – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Tout besoin de départ en dehors des horaires spécifiés ci-dessus doit faire l'objet d'un accord préalable de la CCF. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

## Tarification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la séquence d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

	Journée :	
	CCF	Hors CCF
tarif plancher	4,75 €	7,12 €
taux d'effort	1,60% du QF	2,40% du QF
tarif plafond	17,25 €	24,42 €

*Exemple pour une famille résidant sur le territoire de la CCF, dont le quotient est de 1000 € :*

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée :  $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

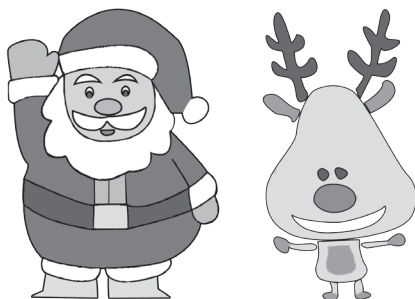
Pour l'année scolaire 2018/2019, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois  
Rue Just Roux – 45170 Neuville-aux-Bois  
02.38.75.18.73.

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Vennecy  
Place Saint Symphorien – 45760 Vennecy  
02.38.75.05.45



Communauté de Communes de la Forêt  
15, Rue du mail Est – 45170 Neuville-aux-Bois  
02.38.91.86.08 - [secretariat-enfance@cc-foret.fr](mailto:secretariat-enfance@cc-foret.fr)  
[www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)

NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**

*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

- **Date limite d'inscription : 30 novembre 2018**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2018).  
**Inscription à la semaine uniquement.**

Semaine 2

(3 jours minimum)

Neuville :

Vennecy :

	Inscription
L 31/12	
M 01/01	fermé
M 02/01	
J 03/01	
V 04/01	



# Fiche d'inscription

**Noël 2018**

NOM de l'enfant :

.....

PRÉNOM de l'enfant :

.....

Mail / téléphone :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**

*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

- **Date limite d'inscription : 30 novembre 2018**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2018).

**Inscription à la semaine uniquement.**

Semaine 2

(3 jours minimum)

Neuville :  Venecy :

	Inscription
L 31/12	
M 01/01	fermé
M 02/01	
J 03/01	
V 04/01	